

■ **Fondation de prévoyance Artes et Comoedia**, à Genève, CH-660-0015976-4 (FOSC du 18.09.2007, p. 9/4115016). Nouveaux statuts du 21.12.2007. Nouveau but: la prévoyance professionnelle couvrant les éventualités vieillesse, survivants et invalidité au sens de l'article 111 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse, en faveur des professions de la culture, des arts, du spectacles et de l'audiovisuel.
Journal no 129 du 03.01.2008
(04278798 / CH-660.0.015.976-4)